



samedi 15 décembre 2018 Camp Maneyrol

Assemblée Générale 2020

Association Cotentin Vol Libre
Courrier : 75 RUE DE LA HURQUE 50120 CHERBOURG EN COTENTIN
Tél. 0665393750 club@cotentinvolibre.com
Affiliation Fédération française de Vol libre : 08232. <http://www.cotentinvolibre.com>
Affiliation Jeunesse et Sport : S.50.16.86 N° préfectoral de l'association : 502002450.

Le 25 février, les membres de l'association Cotentin Vol Libre se sont réunis à distance en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation du président.
Préablement il avait été établi un vote sur plusieurs points. Celle-ci figure en annexe du présent procès-verbal.

L'Assemblée était présidée par M. Yannick HANS, président de l'association.
Il était assisté d'un secrétaire de séance, M. Guillaume DESAIZE,
M. Denis CHOURAQUI, trésorier de l'association était présent.

28 membres ont transmis préalablement leur vote soit 41 % étaient présents ou représentés. L'Assemblée a donc pu valablement délibérer, conformément aux statuts.

L'ordre du jour est présenté par le Président:

Rapport moral et financier;
Approbation du budget;
Bilan sportif;
Orientations 2021;
Présentation des mesures prises par le Comité Directeur (= CD = Conseil d'Administration) et proposées au vote des adhérents pour rétablir l'équilibre budgétaire de l'association;
Renouvellement des mandats de membres du Comité Directeur.

Le Président a précisé que l'ensemble des documents sont à la disposition des adhérents sur l'espace membre du site Internet de l'association. Il présente le rapport moral. Lors du débat qui a suivi, les éléments suivants ont été avancés:

1°) Site -

- Ecalgrain : une discussion est en cours avec le littoral pour rendre le panneau plus visible
- Omonville : Attente retour écrit de la mairie pour stationner dans le champ de ball trap
- Biville : Suite à un message d'un garde du littoral qui nous a alerté que la mairie de Biville avait reçu beaucoup de plaintes à causes de parapentistes, Yannick a contacté le maire adjoint de Biville (Mr Mercier) qui a évoqué le projet d'une fermeture des dunes pendant les 2 mois d'été. En cours d'étude avec la mairie de la Hague. Yannick a expliqué que le club est conscient des mauvais comportement de certains parapentistes l'été dernier et a annoncé le projet de décaler la zone de vol pendant les 2 mois d'été dans une zone moins fréquenté (à gauche des petits blockauss).

2°) Logo

Rappel du concours de logo

3°) Balise

2 Balises sont actuellement hors service et en attente de réinstallation. Pas simple avec les conditions météo + couvre feux

4°) Biplaces

Le vol dans les dunes est uniquement réservé au BGD

Jonathan a émis le souhait de passer sa Qbi et a demandé le prêt d'un biplace pour sa qualification ce qui lui a été confirmé

5°) Instauration d'une subvention de 50 euros pour tout stage encadré dans l'optique de passage de brevet (initial/pilote/confirmé)->

- Limité à 15 personnes.
- Si plus de 15 personnes demandeuses, choix des dossiers lors du réunion du CD du premier trimestre.
- Ouvert à ceux qui prennent leur 2° licence au club.
- Possible tous les 4 ans.

6°) Le bureau a été reconduit excepté les 2 démissionnaires (Erwan LUCAS et Cédric MANGIN)

Association Cotentin Vol Libre Affiliation Fédération Française de Vol libre : 08232
Affiliation Jeunesse et Sport : S.50.16.86 N° préfectoral de l'association : W502000602
Courrier : 75, Rue de la Hurque, Equeurdreville, 50120 CHERBOURG-EN-COTENTIN.
Tel : 06 24 77 52 24 gdesaize@hotmail.com